



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

2025, une année charnière

Année charnière à bien des égards, **2025** s'inscrit d'abord dans un moment clé du cycle conventionnel : à mi-parcours de la **COG 2023-2027**, le second semestre ouvre la dernière ligne droite avant son échéance.

Année charnière également par les transformations engagées au service des allocataires et des partenaires. La mise en œuvre de réformes structurantes – la **DRMisation** de la PPA et du RSA, la réforme du complément de mode de garde, ainsi que le déploiement du SPPE – est venue faire évoluer profondément nos modalités d'intervention.

Année charnière, encore, pour notre fonctionnement interne, avec la mise en œuvre d'une refonte majeure de la **classification des emplois** au sein de l'institution.

Dans ce contexte, la CAF de Corse-du-Sud a su être au rendez-vous de ses engagements de service notamment des délais de paiement, de la maîtrise des activités avec une certification des

comptes sans observation et du renforcement de l'accompagnement des partenaires sur le territoire, illustré notamment par une progression des dépenses d'action sociale.

Cette dynamique s'appuie sur le **projet d'entreprise 2023-2027**, co-construit avec les équipes de la CAF de Haute-Corse, et plus particulièrement, sur son axe consacré à la cohésion, illustré cette année par la **célébration des 80 ans de la Sécurité sociale**.

2025 aura aussi marqué une étape importante dans nos développements locaux : la réfection de la PAC du siège ainsi que l'engagement, en coopération avec la CAF Haute-Corse, d'un projet de jumelage de la production avec la CAF du Val-de-Marne.

Année charnière, enfin, pour notre gouvernance, puisqu'elle constitue la dernière année pleine de la mandature du conseil d'administration.

Je tiens à remercier son président ainsi que l'ensemble des administrateurs pour leur sou-

tien constant et la confiance accordée à la direction au cours de ces quatre années.

Elle l'est également pour l'équipe de direction, marquée par les départs de Monsieur Eric Verrier, après quarante années d'engagement au service de la CAF de Corse-du-Sud, et de Madame Karine Dewevre, que je remercie pour leur implication à nos côtés.

À présent, 2026 s'ouvre comme l'ultime phase de ce cycle, avec ses chantiers structurants : mise en œuvre de l'approche populationnelle, finalisation des jumelages de production, consolidation des actions du projet d'entreprise.

En écrivant ses lignes je prends conscience que si 2025 s'est révélée être une année charnière, les conditions dans lesquelles nous l'avons traversée nous donnent aujourd'hui des appuis solides pour aborder le dernier sprint avec confiance.

Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement.

**Le Directeur,
Dominique MARINETTI**

PANORAMA

Le territoire	5
Les chiffres clés	6

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'implication territoriale de la Caf	10
La petite enfance	12
L'enfance et la jeunesse	15
La parentalité	17
La solidarité	19
La vie sociale	22
Le logement	23

LA RELATION DE SERVICE

L'offre de services proche de l'utilisateur	25
L'accompagnement social des familles	28
Les engagements de service	29

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le projet d'entreprise	31
La sécurisation des processus	32
La maîtrise des risques	35
Les activités mutualisées	38
La gouvernance et le pilotage	39

PANORAMA

LE TERRITOIRE

LES CHIFFRES CLÉS

LE TERRITOIRE

Le département

La Corse-du-Sud s'étend sur 4 014 km² avec une densité de population parmi les plus faibles de France métropolitaine (40,6 habitants/km²). La population se concentre sur le littoral, dans les grandes villes et leur périphérie. Le reste du territoire est composé de zones rurales, peu peuplées. La Corse-du-Sud compte 124 communes réparties dans 7 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La démographie

Au 1^{er} janvier 2025, la Corse-du-Sud compte 166 045 habitants. Le département connaît une nette croissance démographique, essentiellement due au solde migratoire.

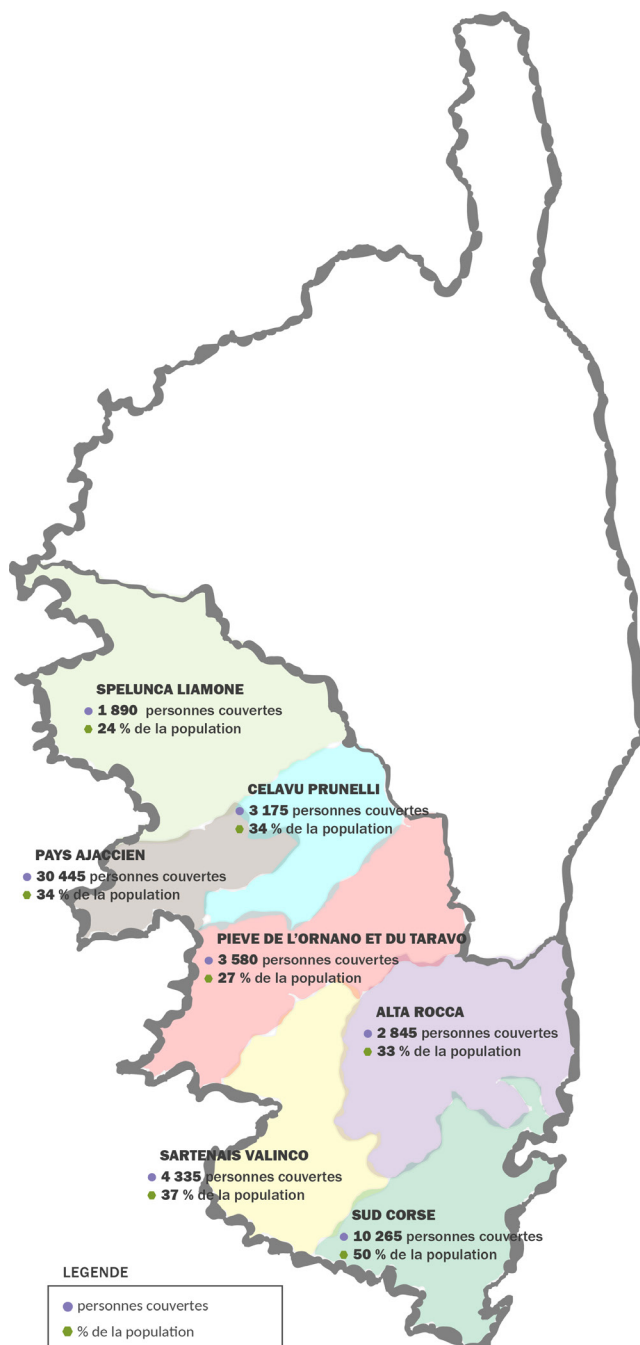
Entre 2016 et 2022, la part des moins de 45 ans a augmenté, les 45-59 ans sont stables et les plus de 60 ans sont en augmentation. Le taux de pauvreté du département se situe à 17,9 % et figure parmi les plus élevés de France métropolitaine.

CHIFFRES CLÉS

166 045
habitants (Source Insee - géographique au 1^{er} janvier 2025)

33%
de personnes couvertes

Population couverte par au moins une prestation légale par Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)



LES CHIFFRES CLÉS

Typologie des bénéficiaires

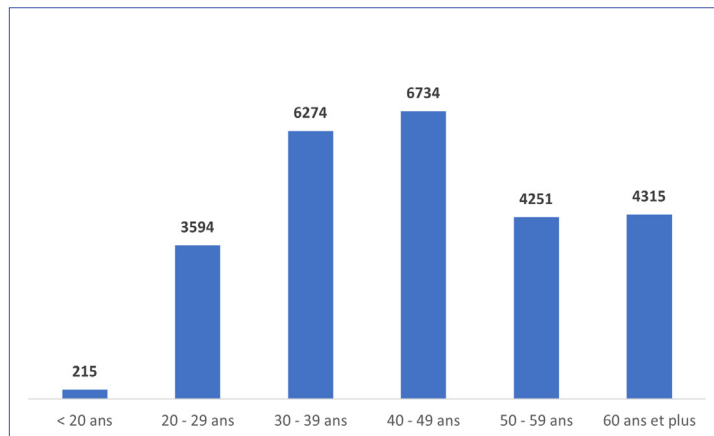
**25 386 allocataires
sur le département**

**55 652 personnes couvertes par au moins
une prestation, soit 33% de la population**

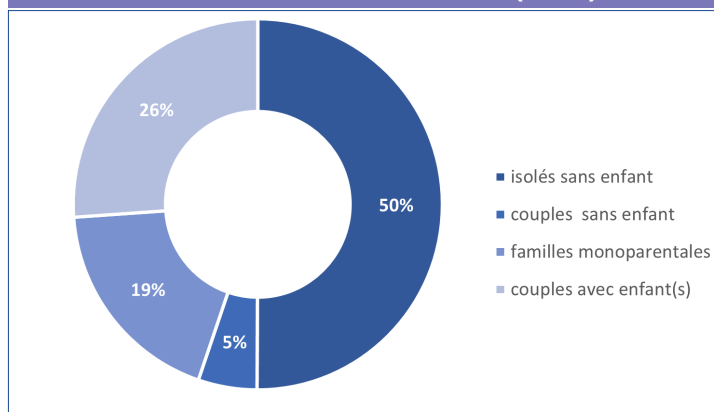
dont 21 485 enfants

**65 % sont des personnes isolées
avec ou sans enfant**

Répartition des allocataires par âge



Répartition des allocataires selon la situation familiale (en %)



Répartition des bénéficiaires et des dépenses par catégorie de prestations légales

150 666 738 € versés au total :

PETITE ENFANCE



2 501 bénéficiaires
13 475 270 € de prestations

ENFANCE & JEUNESSE



15 415 bénéficiaires
30 345 625 € de prestations

LOGEMENT



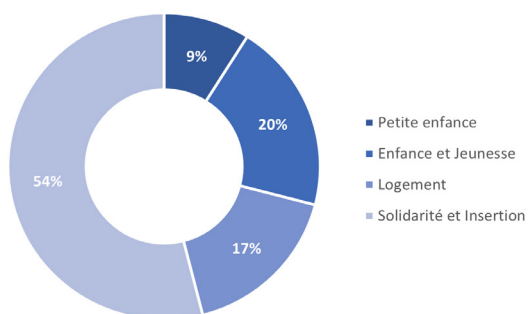
8 890 bénéficiaires
25 568 267 € de prestations

SOLIDARITÉ & INSERTION

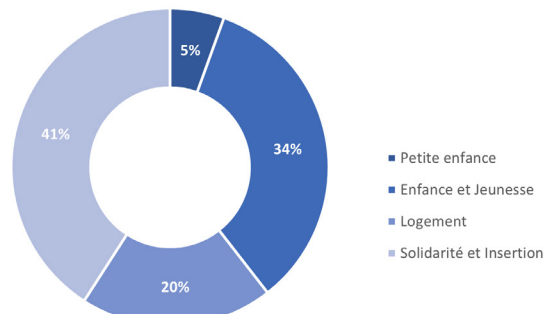


18 504 bénéficiaires
81 277 575 € de prestations

Répartition des dépenses
par catégorie de prestations (en %)



Répartition des allocataires
par catégorie de prestations (en %)



Les prestations légales versées aux familles et le nombre de bénéficiaires (au 31 décembre 2025)

	DÉPENSES (€)		BÉNÉFICIAIRES	
	2025	Evolution / 2024	2025	Evolution /2024
PETITE ENFANCE				
Paje / Prepare	13 475 271	+ 2,15 %	2 501	- 5,12%
ENFANCE & JEUNESSE				
Allocations familiales et forfaitaires	19 054 107	+ 1,19 %	7 450	- 0,84 %
Complément familial	3 100 382	+ 2,72 %	1 050	+ 0,00 %
Allocation de soutien familial	4 385 256	+ 5,90 %	1 349	+ 4,09 %
Allocation de rentrée scolaire	3 805 880	+ 2,88 %	5 566	- 0,78%
LOGEMENT				
Allocation logement familial	6 553 354	+0,68 %	1 779	- 3,52 %
Allocation logement social	9 170 713	+ 3,94 %	3 632	+ 1,37 %
Aide personnalisée au logement	9 844 200	+ 3,83 %	3 479	- 0,63 %
SOLIDARITÉ & INSERTION				
Allocation adulte handicapé	44 298 250	+ 7,81 %	4 357	+ 4,76 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 867 278	- 1,27 %	694	+ 0,14 %
Allocation journalière de présence parentale	439 029	+ 23,32 %	30	+ 11,11 %
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	25 117	- 22,26 %	11	- 31,25 %
Allocation journalière proche aidant	23 901	- 38,05 %	1	0.00 %
Revenu de solidarité active	15 542 307	+ 2,97 %	2 335	- 1,44 %
Prime d'activité	18 545 969	- 1,98 %	8 740	- 0,76 %
Primes exceptionnelles	473 760	- 9,06 %	2 278	+ 1,33 %
Prestations payées dans les pays de l'UE	3 895	- 67,14 %		
Aide pour les victimes de violences conjugales	41 790	- 23,53 %	56	+ 1 875 %
RSA jeunes	16 279	+ 0,02 %	2	0,00 %

soit 150 666 738 € versés (+ 3,38 % par rapport à 2024)

Les évolutions majeures

En 2025, les dépenses des prestations légales sont en augmentation de 3,38% portées globalement par la **revalorisation des barèmes** sur l'année dans le contexte de la lutte contre l'inflation.

Les prestations versées en faveur de la famille, composante à 60% des dépenses, augmentent de 2,36% (+ 621 879€). Cette évolution concerne principalement les prestations suivantes :

- Les allocations familiale avec une hausse de 1,19% due à une revalorisation des barèmes, le nombre de bénéficiaires est en diminution.
- L' ASF non récupérable et récupérable en progression de 6,58%
- L'AJPP, revalorisée au SMIC augmente de 23,32% avec une hausse des bénéficiaires.

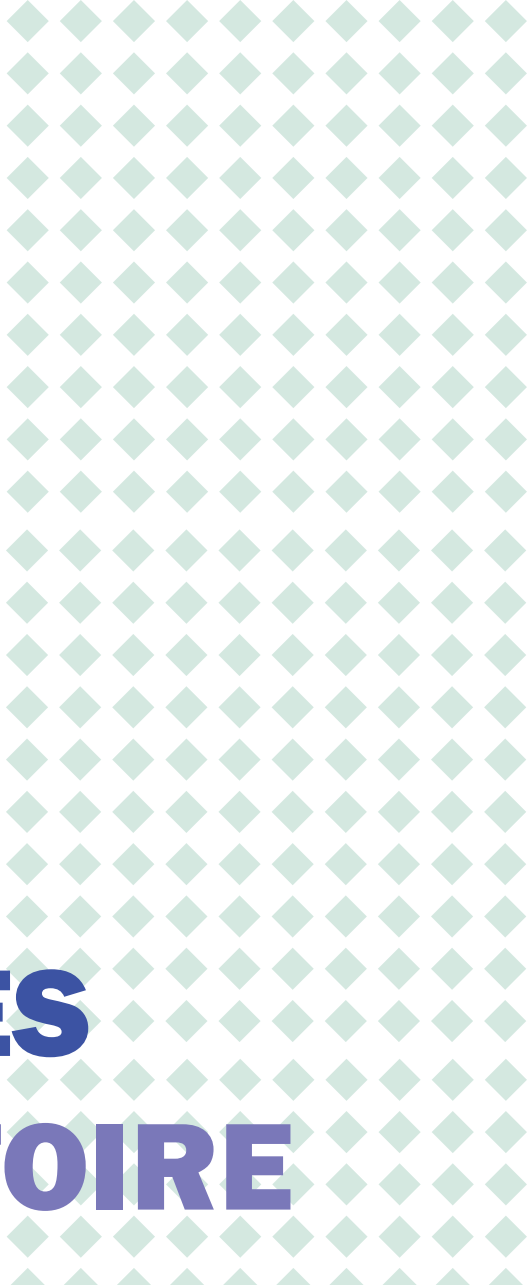
L'augmentation de l'Allocation adulte handicapé (AAH) +7,81% résulte de la revalorisation des barèmes ainsi que de l'aug-

mentation des bénéficiaires.

Les aides au logement augmentent de +3,04%, malgré une légère baisse du nombre de bénéficiaires.

Le montant du Rsa augmente +2,97%.

Le montant versé de la prime d'activité présente une baisse de 1,98% entre 2024 et 2025 qui s'explique par la mise en œuvre de la solidarité à la source (passage au montant net social et pré-remplissage des Dtr).



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

LA PETITE ENFANCE

L'ENFANCE & JEUNESSE

LA PARENTALITÉ

LA SOLIDARITÉ

LA VIE SOCIALE

LE LOGEMENT

II L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

Les dispositifs

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

Signé pour la période 2022-2025 entre la Caf, les services de l'Etat, la Collectivité de Corse et la Msa, le Sdsf est déployé sur tout le département autour des thématiques de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse. Il s'inscrit dans le Comité des services aux familles. Lors de l'année 2025, dans le

cadre des travaux du CDSF, il a été acté que le SDSF serait prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026 afin de disposer du temps nécessaire pour engager l'élaboration du futur SDSF régional, dont la mise en œuvre est prévue à compter de 2027.

Objectifs

- Elaboration d'une politique

partagée de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse.

- Coordination des dispositifs et des différents acteurs afin d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre.

- Mutualisation des moyens que les différents acteurs maîtrisent dans le cadre de leur politique d'action sociale respective.

Les Conventions territoriales globales (CTg)

Ces conventions reposent sur un projet de territoire partagé visant à renforcer la cohérence et la coordination des politiques publiques au service des habitants. La Convention Territoriale Globale (CTG), conclue entre la CAF et les collectivités, constitue désormais un cadre contractuel

essentiel au maintien des financements. Elle optimise la mobilisation des ressources locales, structure le projet social de territoire et accompagne le déploiement du service public de la petite enfance, en soutenant les communes dans leur rôle d'autorités organisatrices de l'accueil

du jeune enfant.

8 CTG effectives en 2025

En 2025, **3 CTG** ont été renouvelées : Sud Corse, Celavu Prunelli, Sarténais Valinco pour la période 2026-2030

FOCUS // Installation du Comité des services aux familles de Corse (CDSFC)

Le Comité des services aux familles de Corse qui a été installé en septembre 2024 s'est réuni **1 fois** en séance plénière et **3 fois** en comité restreint en 2025.

I TEMPS FORT I Le déploiement du Service public de la petite enfance (SPPE)

La loi « Plein emploi » votée en décembre 2023 a conduit à la création du SPPE. Depuis janvier 2025, les communes sont reconnues comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, avec des obligations renforcées selon leur taille. En 2025, le service d'action sociale a accompagné cette mise en œuvre par des réunions d'information auprès des communes ou EPCI ayant compétence petite enfance de plus de 10 000 habitants, en particulier, Ajaccio, Porto Vecchio et Celavu prunelli. L'ensemble du service a été formé en 2025.



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les soutiens financiers aux partenaires et aux familles

soit **14 781 987 €** versés (+ 4,74 % par rapport à 2024)

	DÉPENSES (€)	
	2025	Evolution / 2024
AIDES INDIVIDUELLES		
Prestations extralégales d'action sociale	68 040	+ 48,76 %
AIDES COLLECTIVES		
Subventions d'investissement :	1 187 236	+ 72,9 %
- Fonds locaux	241 658	+ 171,4 %
- Fonds nationaux	945 578	+58,2 %
Subventions de fonctionnement :	13 526 712	+ 1,1 %
- Fonds locaux	206 348	- 2,4%
- Fonds nationaux	13 320 364	+ 1,15 %

11 096 247€ (+0.73% par rapport à 2024)

PETITE ENFANCE

QUELQUE ZOOMS SUR LA PETITE ENFANCE

7,4 M €

**Prestation
de service unique**

303 000 €

plans crèche

19 200 €

bonus mixité

169 535 €

**subventions
sur fonds locaux**

31 597 €

bonus handicap

169 870 €

**subventions
sur fonds nationaux**

220 360 €

bonus attractivité

697 444 €

fonds de modernisation

2 833 224 €

bonus territoire

102 290 €

journées pédagogiques

73 638 €

**bonus complément
inclusif ALSH**



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

LA PETITE ENFANCE



Fonds innovation petite enfance (Fipe)

Cofinancé par l'Etat et la Branche Famille, il favorise l'accès à une place d'accueil aux enfants de moins de 3 ans, quelle que soit leur situation (handicap, maladie chronique...) ou celle de leurs parents (en emploi ou non, horaires atypiques, difficultés sociales...), à un coût abordable pour les familles tout en assurant un niveau élevé de qualité en 2024/2025, il a permis de financer des projets de la commune de Bonifacio et sur la commune du Celavu Prunelli.

44 000 € alloués pour les projets

Labellisation crèches AVIP

Les crèches à Vocation d'insertion professionnelle (AVIP) engagées dans cette démarche réservent des places afin de permettre aux parents en recherche d'emploi de trouver une solution de garde. Les crèches AVIP répondent à un double objectif : lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants, qui en sont plus souvent exclus.

En 2025, un travail a été engagé avec une crèche d'entreprise, la labellisation est prévue pour le 2ème trimestre 2026.

Prestations versées à la naissance ou à l'adoption de l'enfant (Paje) :

2 501

bénéficiaires

13 475 271 €

versés

(+ 2,15% par rapport à 2024)

Accueil collectif

Les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Caf reçoivent les enfants de 3 mois à 6 ans en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

Cette formule, associant des temps d'accueil modulés au sein d'une même structure, permet une meilleure adaptation pour répondre aux besoins des parents et une meilleure occupation des places.

36

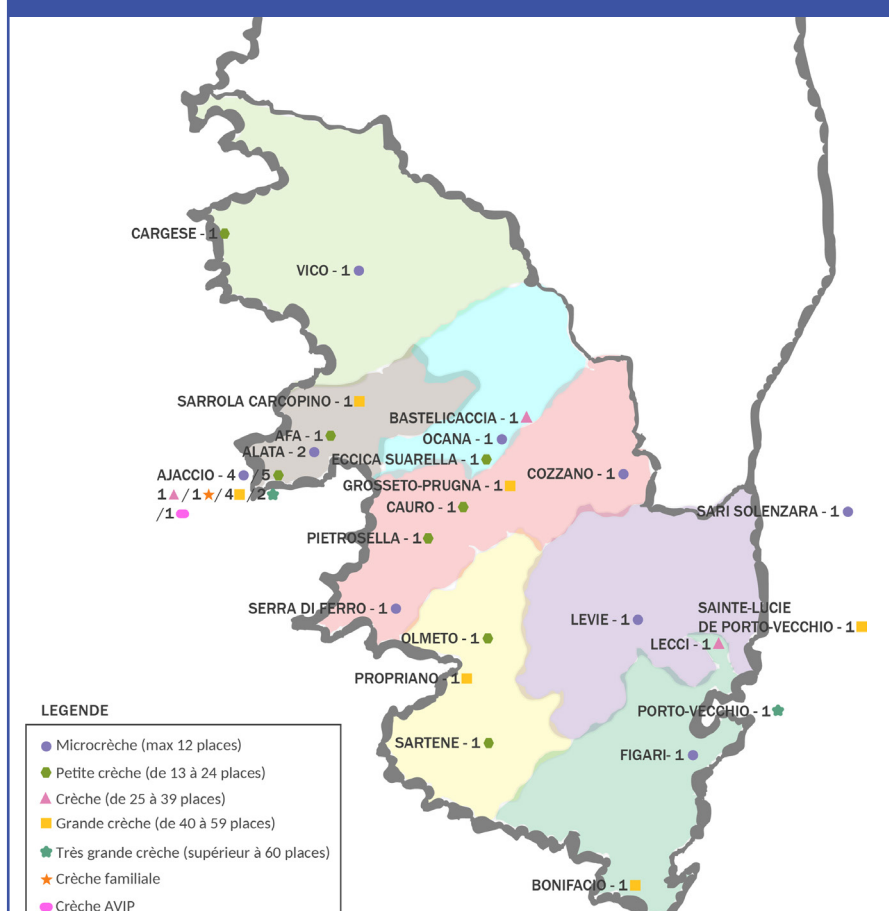
établissements

1 113

places

(+ 0,36 % par rapport à 2024)

Structures accueil collectif Petite enfance en Corse-du-Sud



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

FOCUS // Coordination des Directrices de crèche

Les directrices de crèches ont été sollicitées pour créer un Collège des directrices afin de favoriser les échanges sur les pratiques et problématiques rencontrées dans les structures. Onze directrices, représentant divers types de gestionnaires et territoires, le composent.

Le collège s'est réuni deux fois en 2025, en présence de la CAF, de la Collectivité de Corse (CDC) et de la MSA. Une journée d'information à destination de l'ensemble des directrices de crèches s'est tenue le 20 mars 2025.

Les directrices utilisent par ailleurs

les réseaux pour échanger autour des différentes problématiques auxquelles elles sont confrontées (création d'un groupe whatsapp) et pour échanger également sur les bonnes pratiques.



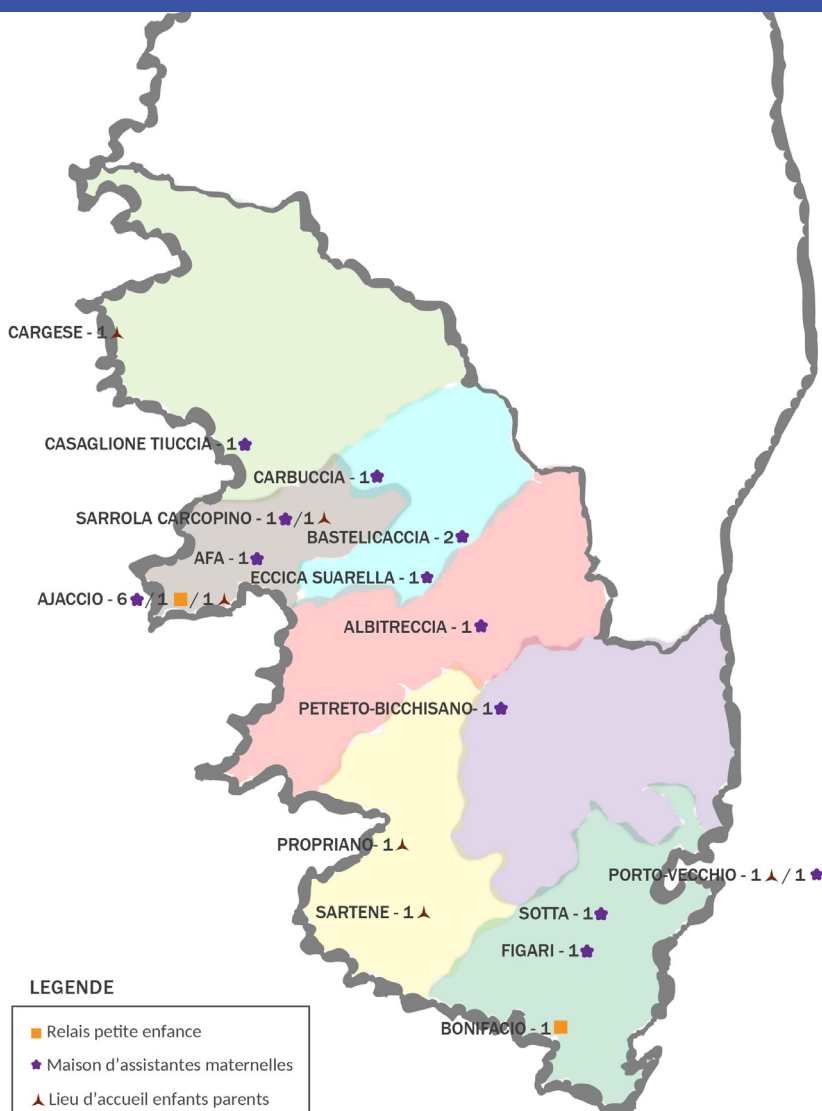
Accueil individuel

Les assistantes maternelles et Maisons d'assistantes maternelles (Mam)

Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile jusqu'à quatre enfants. Elles peuvent également se regrouper au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (Mam) et fonctionner dans un local commun.



Structures accueil individuel Petite enfance en Corse-du-Sud



CHIFFRES CLÉS

159
assistantes maternelles

471
places d'accueil

18
maisons d'assistantes
maternelles

dont 2 ouvertures : Petreto Bicchisano, Carbuccia

505
enfants accueillis

62 452 €
versés pour 7 Laep

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les Relais petite enfance (Rpe)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service clé d'information, d'orientation et d'accompagnement des parents et professionnels, contribuant à la qualité de l'accueil du jeune enfant et à la lisibilité de l'offre sur le territoire. L'action menée au sein des RPE participe directement à l'amélioration de la qualité de l'accueil, notamment par l'accompagnement quotidien des parents dans leurs démarches et par le soutien apporté aux assistants maternels dans l'exercice de leurs missions professionnelles. Le RPE favorise également l'échange

de pratiques et l'animation du réseau des accueils individuels, en lien avec les partenaires locaux. En Corse-du-Sud, deux RPE sont en activité (Ajaccio et Bonifacio, avec une mission itinérante). Afin d'améliorer le maillage territorial, la création d'un troisième RPE dans le Celavu Prunelli a été validée fin 2025, pour une ouverture en 2026. Cette dynamique s'inscrit dans les objectifs du Service public de la petite enfance, visant un accès équitable à un accompagnement de qualité.

CHIFFRES CLÉS

69
assistantes maternelles
sur Ajaccio

227
enfants

31
assistantes maternelles
Bonifacio

55 enfants

2
relais petite enfance

94 655 €
versés

Le site au service des parents

Monenfant.fr, site des Allocations familiales, recense la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux enfants (crèche, centre de loisirs...), des services existants pour informer et accompagner les

parents (lieu d'accueil enfants-parents, relais assistants maternels, service de médiation familiale...) mais aussi 100 % des assistants maternels actuellement en activité. Pour les professionnels de la

monenfant.fr

petite enfance, cet espace propose des services en ligne pour développer leur activité.

I TEMPS FORT | Réforme du Complément du Mode de Garde

Déploiement de la réforme du Complément de libre choix du mode de garde CMG-emploi direct (Ass.Maternelle / Garde à domicile) qui prévoit trois mesures, mises en oeuvre en deux temps : à compter de septembre 2025 :

- Evolution des modalités de calcul
- Le recours au CMG est étendu jusqu'aux 12 ans des enfants pour les familles monoparentales (contre 6 ans antérieurement)

En décembre 2025 :

- En cas de résidence alternée, possibilité pour chacun des parents de bénéficier du CMG au titre de l'accueil des enfants porteurs du droit



L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Aides aux vacances et loisirs des familles

Prestation de service ordinaire (Pso)

La Caf apporte un soutien financier significatif aux Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) pour leurs dépenses de fonctionnement avec le versement d'une prestation de service.

Ces structures constituent un mode d'accueil éducatif des enfants et adolescents durant les temps libres (vacances d'été, petites vacances, mercredi et week-end, périscolaire).

CHIFFRES CLÉS

47
établissements

526 262 €
Prestation de service ordinaire Alsh

Vacances en famille Vacaf

La Caf adhère au service commun Vacaf géré par la Caf de l'Hérault. Elle verse une participation financière aux familles allocataires dont

le quotient familial est inférieur à 900 € pour alléger le coût d'un séjour de vacances en famille.

CHIFFRES CLÉS

39 610 €
aide aux vacances

14 145 €
aide aux transports

16 608€
aide aux temps libres

Actions Jeunesse

Prestation de service Jeunes

Depuis 2022, la Caf de Corse-du-Sud a déployé la Prestation de service Jeunes pour faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents. Cela s'est concrétisé par le financement de postes d'animateurs qualifiés au sein d'équipements et services agissant au quotidien auprès d'eux.

Objectifs de la Ps Jeunes :

- Permettre aux partenaires jeunesse d'adapter leur offre afin de mieux répondre aux attentes des jeunes.
- Soutenir l'émergence d'une offre nouvelle, innovante, adaptée aux aspirations et aux problématiques des jeunes.

CHIFFRES CLÉS

3
postes d'animateur

51 602 €
versés



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le Point accueil écoute jeune (PAEJ)

Les Points d'accueil écoute jeunes (Paej) sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes en situation de mal-être et leur entourage, en particulier leurs parents. Ils jouent un rôle de prévention de ces situations sur les territoires. Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le pilotage des Paej a été transfé-

ré à la Branche Famille en 2021. La reprise de ce pilotage est associée au transfert des fonds de 56 565 € pour la Corse-du-Sud, affectés par le Ministère des Solidarités et de la Santé à ce dispositif. En 2025 la CNAF a modifié les modalités de financement de ces structures en créant une Prestation de service appuyée par un fonds complémentaire pour ne pas fragiliser la structure finan-

cière des établissements. Pour autant leur équilibre est fragile notamment sur notre territoire en cause un déficit des co-financements le service a maintenu son action sur les communes du Sud Corse (Bonifacio et sur la communauté de commune de l'Alta Rocca en plus des interventions dans le Sartenais valinco Taravo.

Cité éducative

La Caf participe au dispositif «Cité éducative» aux côtés de l'Etat, l'Education nationale et la Collectivité de Corse. Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des jeunes de 3 à 25 ans avant, pendant et après

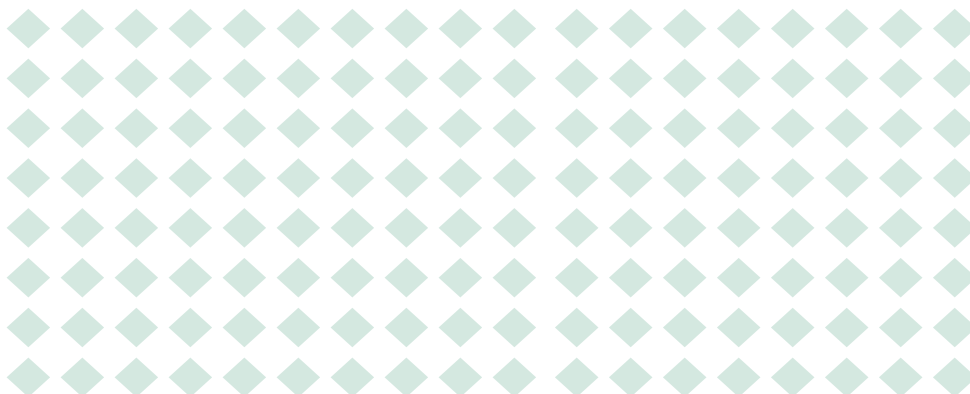
le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance élargie des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. La Caf participe aux comités techniques et de pilotage du dispositif et porte

un avis sur les actions proposées. Ce dispositif a été implanté sur la commune de Porto-Vecchio depuis 2025 il sera à partir de 2026 harmonisé avec les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT dont la CAF est aussi signataire.

I TEMPS FORT I La Maison des adolescents (MDA)

La Caf a intégré le conseil d'administration du groupement d'intérêt public qui gère la MDA et apporte un soutien financier décidé en pluriannualité. La MDA s'est implantée à Ajaccio et elle a une zone d'influence qui est étendue à la Communauté d'agglomération du pays Ajaccien et depuis octobre 2025 elle couvre également le secteur de la communauté de la communes Spelunca Liamone. avec une possibilité d'intervention à terme qui sera élargie au territoire Spelunca Liamone.

Ce service permet, dans un même lieu convivial, d'offrir une prise en charge pluri disciplinaire des problématiques des jeunes. Un travail en lien avec les travailleurs sociaux de l'éducation nationale et différentes permanences sont assurées au sein de la MDA (diététicienne, psychologue, sophrologue, Mission locale...). Des actions et animations dans le cadre du soutien à la parentalité sont également proposées.



LA PARENTALITÉ

Accompagnement à la fonction parentale

CHIFFRES CLÉS

18 956 852 €

d'allocations familiales

(+ 1,19 % par rapport à 2024)

7 450

bénéficiaires

3 100 382 €

de complément familial

(+ 2,72 % par rapport à 2024)

1 050

bénéficiaires

4 385 256 €

d'allocation de soutien familial

(+ 5,90% par rapport à 2024)

1 349

bénéficiaires

3 805 880 €

d'allocation rentrée scolaire

(+ 2,88 % par rapport à 2024)

5 566

enfants



FOCUS // Les appels à projets Parentalité

En 2025, **quatre appels à projets** ont été lancés auprès des partenaires locaux :

- Cité éducative : Appel à projets auprès de la Ville d'Ajaccio qui cible des jeunes publics âgés de 0 à 25 ans et issus des quartiers prioritaires d'Ajaccio. La Cité éducative repose sur la réussite éducative, sur l'ouverture culturelle et citoyenne et sur le soutien à la parentalité pour renforcer les liens entre familles et équipes éducatives, et ainsi, sou-

tenir les parents dans leur rôle.

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : partenaires de l'école et des structures concourant à la co-éducation des enfants en lien avec les parents. C'est un dispositif hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

- Fonds National Parentalité axe 1 : cet appel à projet permet de sélectionner des structures susceptibles de déployer des projets parentalité visant à soutenir et/

ou accompagner les parents dans leurs rôles éducatifs et renforcer leurs compétences parentales.

- Médiation familiale : Au 1er janvier 2025 le service de médiation familiale géré par la Falep a fermé ses portes suite au départ à la retraite de la médiatrice familiale. Ainsi un appel à projets pour permettre l'ouverture d'un nouveau service, a été publié sur décision du comité départemental des financeurs.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas)

29 actions (6 associations)

= **83 007 €**

ANIMATION ET ÉCHANGES AVEC LES PARENTS

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale (Reeap)

41 actions (16 porteurs de projets)

= **74 200 €**

ESPACES DE RENCONTRES

1 espace de rencontres

= **46 482 €**



I TEMPS FORT | Structures pour les femmes victimes de violence

CASA Donna : Espace d'accueil de jour spécialisé qui est un lieu d'information, de soutien et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences. Il permet une intervention rapide et une écoute spécialisée, un accompagnement durable et, si nécessaire, une orientation vers un hébergement pour assurer leur sécurité et rompre leur isolement. Subvention : **15 000 €**

CIDFF : Cette structure s'appuie sur les orientations des plans nationaux à savoir la promotion des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les violences et les préjugés sexistes, favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et des familles. Ses actions sont menées en coordination avec un réseau partenarial local en fonction des besoins plus spécifiques du territoire de la Corse du sud. Aide au fonctionnement: **15 000 €**

Women Safe & Children Corsica : L'association implantée sur la commune de Sainte Lucie de Porto-Vecchio accueille les femmes et les enfants victimes de violence et nécessitent une prise en charge dans les différentes dimensions impactées : santé somatique et psychologique, les aspects juridiques et sociaux. Un des objectifs est d'organiser au plus près des victimes l'accompagnement pluridisciplinaire professionnel et gratuit des femmes et enfants victimes de violences qui s'adressent à l'association. Subvention : **5 000 €**

II LA SOLIDARITÉ

La précarité

CHIFFRES CLÉS

15 542 307€
de revenu de solidarité
active

2 335
bénéficiaires

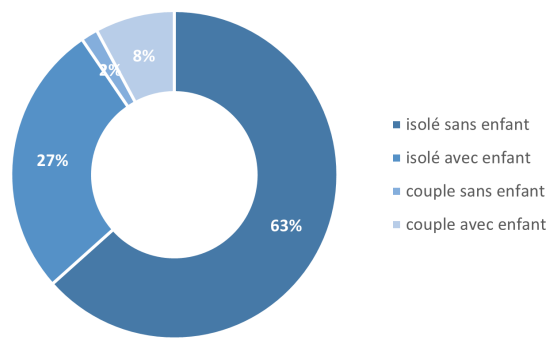
473 760 €
de prime de Noël

2 278
bénéficiaires

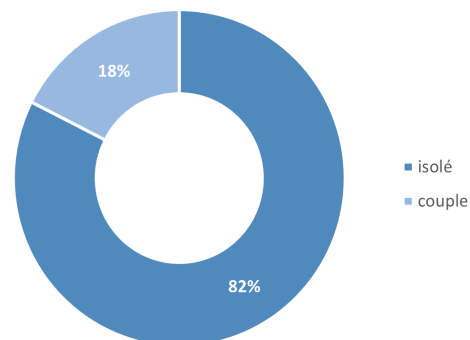
18 545 969 €
de prime d'activité

8 740
bénéficiaires

Bénéficiaires du Rsa en fonction de la situation familiale



Bénéficiaires de la PPA en fonction de la situation familiale



I TEMPS FORT | Généralisation de l'adossement au DRM RSA/PPA

Pré remplissage des déclarations trimestrielles et nouvelle trimestrialité (M-4 M-2). Ce dispositif de ressources mensuelles (DRM), déjà utilisé depuis janvier 2021 pour le calcul des aides au logement, est désormais utilisé pour récupérer les ressources utiles au calcul de la Prime d'activité et du Revenu de solidarité active, avec pour triple objectif :

- La simplification des demandes et des DTR des usagers
- La sécurisation des données entrantes
- Des gains de productivité et de qualité

I TEMPS FORT | Déploiement de la réforme France Travail

La loi du 18 décembre 2023 prévoit un ensemble de nouveautés dans le dispositif de suivi des bénéficiaires du Rsa à compter du **1er janvier 2025** :

- Un dispositif d'inscription automatique du stock de bénéficiaires du RSA et des demandeurs pour le flux à la liste de demandeurs d'emploi de France Travail.
- La création d'un contrat unique pour tous les publics qui remplace le PPAE et le CER
- Un mécanisme de sanctions pour les bénéficiaires du RSA refusant :
 - d'élaborer ou actualiser le contrat d'engagement
 - de respecter le contenu du contrat d'engagement
 - de se soumettre aux contrôles

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Accès aux droits

Le parcours insertion et accès aux droits

Le travailleur social soutient les familles dans leur demande d'accès ou de maintien de droits et fait l'interface avec le service Prestations afin d'éviter la rupture de droits si nécessaire.

Un bilan est réalisé à chaque première rencontre avec l'allocataire pour étudier les droits potentiels

et accompagner leur mise en place afin d'améliorer la situation financière de manière durable.

Le travailleur social s'appuie sur les aides de la Caf et des dispositifs des partenaires pour une prise en charge globale des problématiques repérées.

CHIFFRES CLÉS

490

bilans des droits réalisés

—

197

rdv sur l'insertion sociale et l'accès au droit

Le parcours séparation

Le parcours « séparation » est le 1^{er} parcours situationnel réalisé par la Caf depuis 2021. La mise en œuvre de ce parcours repose sur une synergie d'actions et d'interventions qui visent à accompagner de manière efficiente une personne confrontée à une situation de séparation afin de lui garantir des ouvertures de droits adaptées.

Elle démarre par une démarche pro-active de la Caf auprès des pa-

rents, avec ou sans enfants à charge pour les informer sur les ressources disponibles près de chez eux, les orienter le cas échéant vers d'autres services en fonction des situations spécifiques, ou leur proposer un rendez-vous avec un travailleur social ou un référent prestations (ces rendez-vous peuvent être réalisés en binôme par les 2 services pour plus d'efficacité).

CHIFFRES CLÉS

113

allocataires reçus

Le parcours arrivée de l'enfant

Le parcours « arrivée de l'enfant », élaboré en partenariat avec l'Assurance maladie, a été déployé en septembre 2024.

Il porte aussi l'ambition de faciliter l'accès aux droits et à l'information pour les usagers à chaque étape liée à l'arrivée de l'enfant, depuis la déclaration de grossesse (ou l'adoption) jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Pour soutenir les familles durant cette période, les Caf et leurs partenaires disposent d'un large éventail d'actions sur le champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité en termes d'informations, de prestations financières et de services. Le parcours « arrivée de l'enfant » vise à promouvoir l'ensemble de ces dispositifs.

CHIFFRES CLÉS

190

naissances



Le handicap

CHIFFRES CLÉS

44 298 250 €

d'allocation aux adultes handicapés

(+ 7,81 % par rapport à 2024)

4 357

bénéficiaires

1 867 278 €

d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

(-1,27 % par rapport à 2024)

694

foyers bénéficiaires

423 818 €

d'allocation journalière de présence parentale

30

bénéficiaires

23 901 €

d'allocation journalière proche aidant

(- 38,05 % par rapport à 2024)

1

bénéficiaire

FOCUS //

Le Pôle ressources handicap de Corse-du-Sud

Dans le cadre du renouvellement du projet en 2025, et au titre des dispositifs « Fonds publics et territoires », la Caf, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), a poursuivi son accompagnement à l'implantation du Pôle Ressources Handicap (PRH) sur le territoire de la Corse-du-Sud sur la base d'un équivalent temps plein et de la prise en charge d'une partie des frais généraux relatif à ce service.

L'opérateur retenu pour la mise en œuvre de ce dispositif est l'association ARSEA, dont l'intervention s'étend à l'ensemble du département.

Le PRH a pour missions principales :

- D'informer et d'accompagner les parents d'enfants en situation de handicap afin de faciliter leur accès aux modes d'accueil de droit commun
- De soutenir les professionnels de la petite enfance dans l'accueil et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ;
- De contribuer au développement de la mise en réseau des acteurs concernés et à la mise en œuvre d'actions inscrites dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation du PRH

autour des dynamiques partenariales, institutionnelles et territoriales, notamment à travers :

- La participation à la journée Ingrandà Bè, organisée par la Collectivité de Corse
- La présentation du Pôle Ressources Handicap auprès du Collège des Directrices de Corse du Sud
- La contribution au groupe de travail « Inclusion » de la Ville d'Ajaccio
- La poursuite des travaux menés avec la Collectivité de Corse autour des critères de vulnérabilités
- La mise en œuvre d'un partenariat RPE Ajaccio – PRH, en lien avec le dispositif des Cités éducatives
- L'implication dans les travaux du Schéma départemental des services aux familles (SDSF)
- La présence du PRH lors des Journées nationales des assistantes maternelles ;
- La collaboration à l'organisation du projet de formation BAFA prévu en 2026 et initié par la Caf

66 familles concernées

12 EAJE et 3 ALSH ont bénéficié de ses services

58 955 € de dotation nationale du Fonds Publics et Territoire

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

LA VIE SOCIALE

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS)

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS) renouvelé pour la période 2023-2025 permet de clarifier la politique de la Caf sur l'animation de la vie sociale et d'harmoniser les modalités techniques (rédaction des projets

sociaux, méthodologie de projet, demande d'agrément) des centres sociaux et espaces de vie sociale du département. Il a été prolongé jusqu'au 31/12/2026 pour lui permettre d'intégrer le futur SDSF.

Ce schéma est remis à tout nouveau porteur de projets. Les nouveaux projets d'animation ou les renouvellements font l'objet d'une évaluation en comité de pilotage du SDAVS.

FOCUS // Espaces de vie sociale de Pietralba

En 2025, l'EVS de l'association de quartier de Pietralba a connu une transformation majeure avec l'obtention de l'agrément « centre social », consécutive à la présentation d'un projet social ambitieux en comité SDAVS et un Commission d'action sociale,

ayant recueilli un avis favorable. L'agrandissement et l'adaptation des locaux ont constitué un levier déterminant pour renforcer l'offre d'actions, favoriser l'accès aux services pour tous les publics et soutenir le pouvoir d'agir des habitants. En affirmant pleinement ses

missions de cohésion sociale, de participation citoyenne et de développement social local, le centre social s'impose désormais comme un acteur structurant du territoire, dont l'impact et le rayonnement dépassent largement le cadre de son quartier d'implantation.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale



CHIFFRES CLÉS

6 centres sociaux

588 140 €
de prestation de service

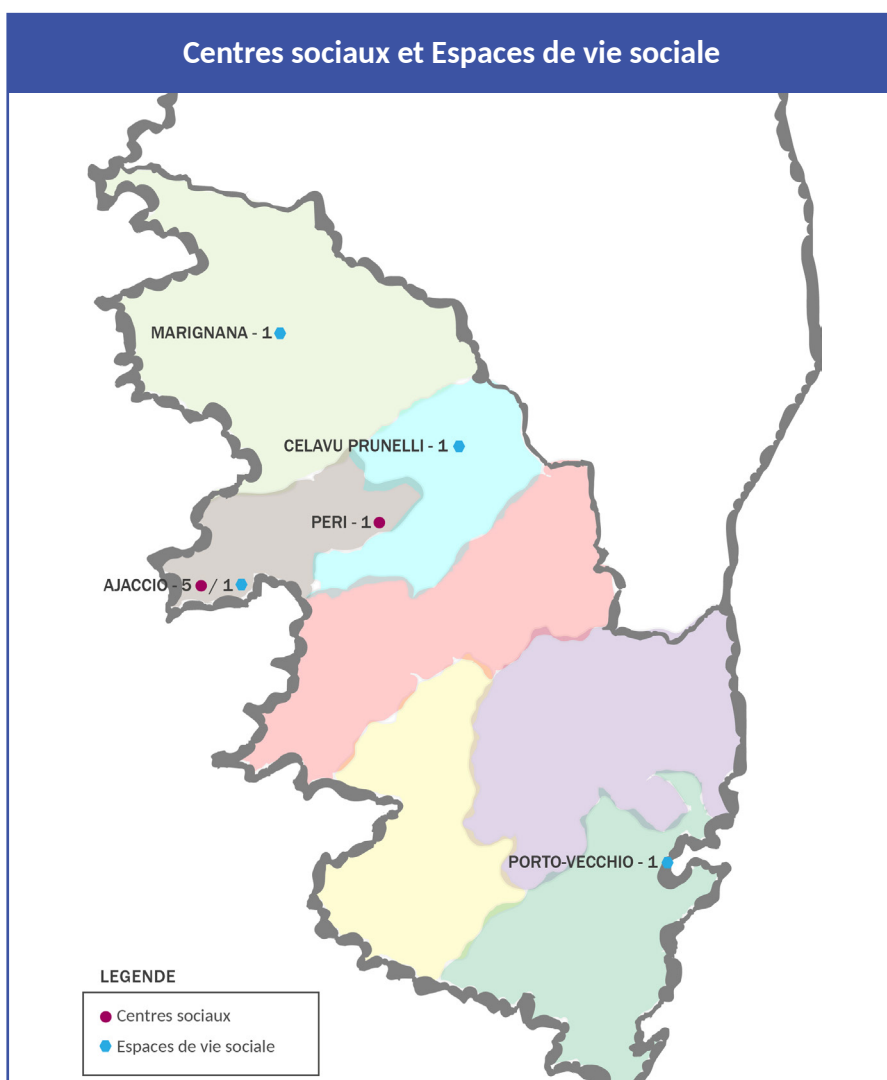
4 espaces de vie sociale

109 948 €
de prestation de service

49 205 €

en investissement

9 576 €
en fonctionnement



LE LOGEMENT



CHIFFRES CLÉS

6 553 354 €

**d'allocation de
logement familial**

(+ 0.68 % par rapport à 2024)

1 779

bénéficiaires

9 170 713 €

**d'allocation de
logement social**

(+ 3.94 % par rapport à 2024)

3 632

bénéficiaires

9 844 200 €

**d'aide personnalisée
au logement**

(+ 3.83 % par rapport à 2024)

3 479

bénéficiaires

Parcours logement

Dans le cadre de l'offre globale de services, des engagements ont été pris afin d'accompagner les familles en impayés de loyer ou d'accession en complément des aides

au logement. En application de la loi Alur, un référent logement-participé au dispositif partenarial de prévention des exclusions (CCAPEX).

6 commissions en 2025

200 dossiers instruits

Non-décence du logement

Le traitement des dossiers relevant d'une situation de non-décence est soumis au préalable à l'élaboration d'un diagnostic par un opérateur présentant toutes les garanties techniques nécessaires. Depuis 2024, une convention a été signée entre la Caf et le bureau d'étude Margelli qui réalise les diagnostics permettant d'évaluer la non-décence du logement. La Caf participe également aux réunions du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PdIhi), partenaire indispensable dans la remontée des signalements de suspicion de non-décence. Face au mal logement, l'Etat a intégré dans sa stratégie d'action,

le déploiement d'une plateforme nommée «Histologe». Ce service en ligne offre la possibilité, à toute personne, de signaler par voie dématérialisée les mauvaises conditions d'habitat d'un logement.

38 diagnostics ont été réalisés

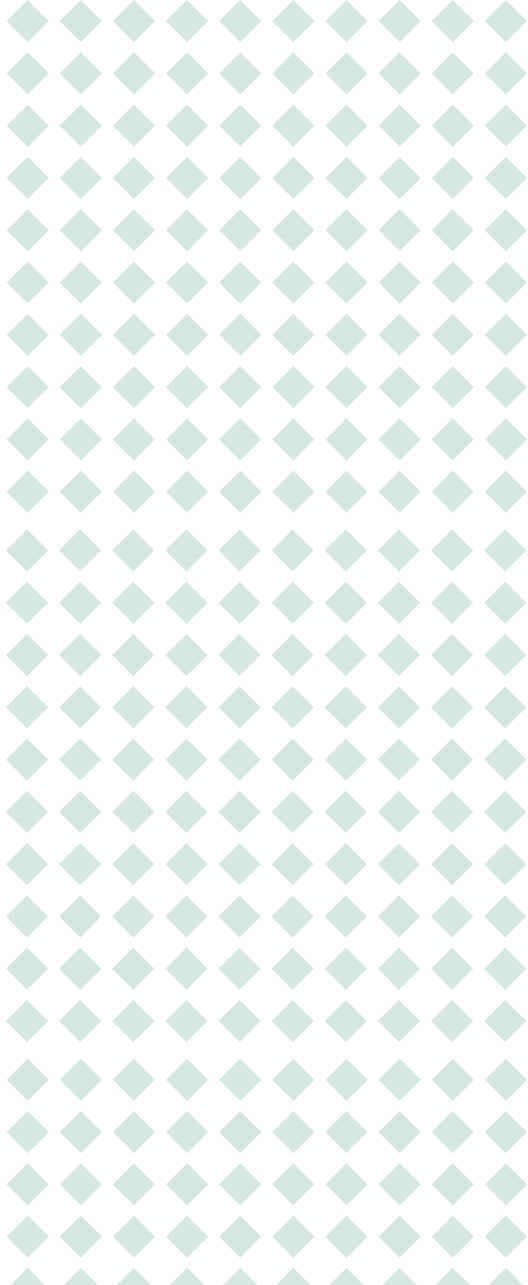
**15 qui font état d'une
remises aux normes du logement**

17 280 €

Montant engagé en 2025

23 dossiers instruits





LA RELATION DE SERVICE

**L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES
LES ENGAGEMENTS DE SERVICE**

II L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER

L'accueil physique et téléphonique

FOCUS // Schéma départemental d'accès aux droits et aux services (SDASV)

Inscrit dans le CPOG 2023-2027, ce plan sécurise et accompagne les publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services.

La Caf de Corse-du-Sud poursuit la mise en oeuvre de parcours attentionnés et d'accompagnement dans une approche globale entre

la relation de services, le service de production et le travail social. Le SDADS, actualisé au 31 décembre 2024 définit l'évolution de notre organisation afin de permettre aux allocataires d'accéder aux services Caf sur l'ensemble du département par le déploiement de l'approche de « l'aller vers ».

CHIFFRES CLÉS

9327
personnes accueillies
dans l'espace
multi-services du siège

644
rdv physiques

2 265
rdv téléphoniques

I TEMPS FORT I Déploiement du Montant net social (MNS)

L'obligation d'utiliser le Montant net social (affiché sur les bulletins de paie et les relevés de prestations) dans toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité (décret n° 2023-1378 du 28 décembre 2023) est effectif depuis le 1er février 2024. En 2025 une Campagne de communication d'envergure sur le Montant Net Social auprès des bénéficiaire de Rsa et Ppa a été réalisé par la caf via la diffusion de spots radiophoniques.

Rendez-vous des droits

Cette offre de service permet un examen complet des droits sociaux de l'allocataire et de réduire le non-recours aux droits.

462 entretiens réalisés

Médiation administrative

C'est un mode de relation qui vise à rétablir le dialogue et la compréhension entre la Caf et l'allocataire, en favorisant le règlement des conflits qui peuvent survenir.

38 dossiers pris en charge

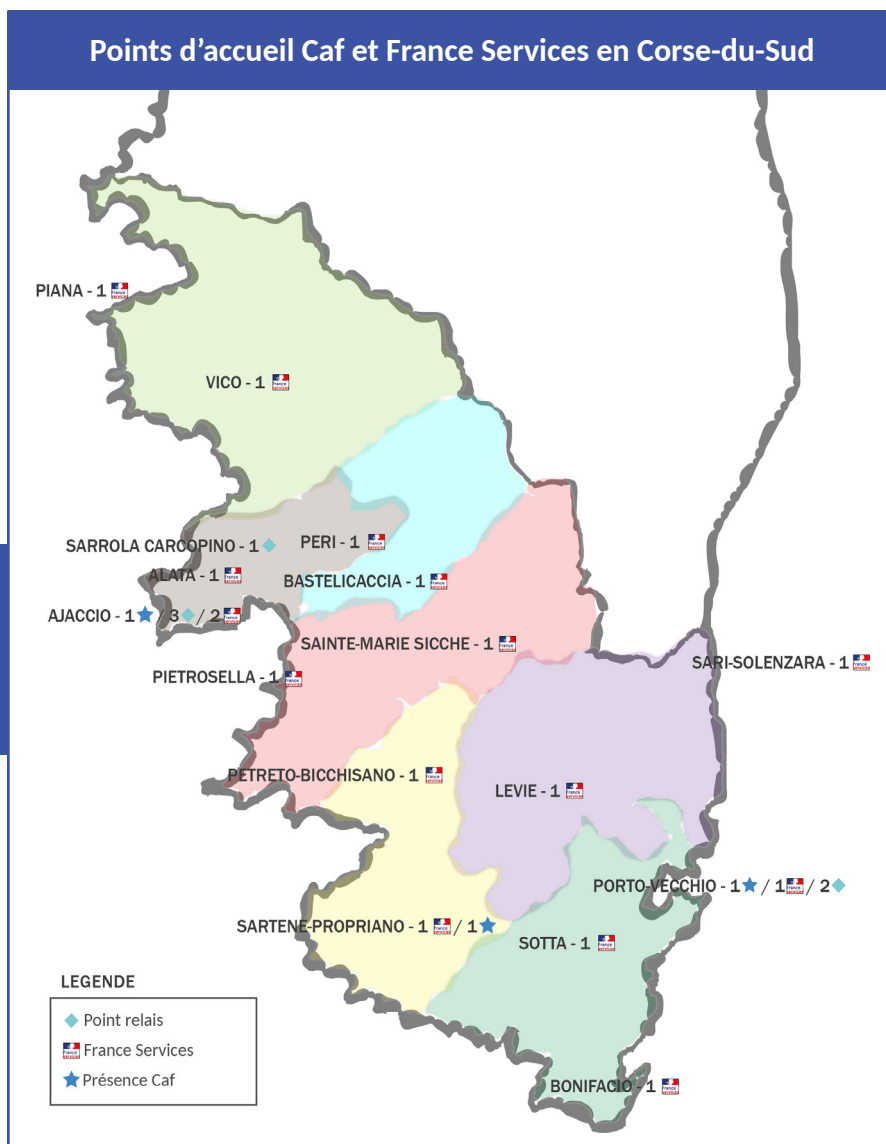


LA RELATION DE SERVICE

Les points d'accueil sur le territoire

Dans un souci de facilitation de l'accès aux droits et au numérique pour tous, la Caf développe son maillage territorial en s'appuyant sur le réseau des France Services. L'ensemble de ces points d'accueils permet à l'usager l'accès aux services Caf proche de chez lui et l'accompagnement dans ses démarches en ligne.

6 points relais
16 France Services
3 présences Caf



TEMPS FORT | Portes ouvertes Maisons France Services

Afin de renforcer la notoriété du réseau des France Service, des journées « portes ouvertes » sont organisées chaque année.

En 2025, la 5ème édition des Journées Frances Services s'est déroulée du 6 au 18 octobre.

Le réseau départemental de la Corse-du-Sud s'est engagé fortement, en proposant de nombreux événements, et la Caf était présente dans 4 France Service :

09/10 Piana

13/10 Sari Solenzara

14/10 Porto Vecchio

15/10 Propriano et Sartène

La plateforme téléphonique, les courriels et courriers

La prise en charge de la réponse téléphonique de premier niveau (informations simples sur les dossiers) est effectuée par les téléconseillers de la plateforme de service mutualisée de la Caf des Bouches-du-Rhône. Cette plateforme assure éga-

lement, en partie, la réponse aux demandes et réclamations de premier niveau effectuées par courriel par les allocataires. 80% des mails restent à la charge par les Agents de la Caf de Corse du Sud, dont les réponses aux demandes plus complexes.

CHIFFRES CLÉS

15 645
appels traités

12 245
courriels traités

279 361
courriers reçus
(1 113 pièces par jour ouvré)

La Caf connectée et la dématérialisation des échanges

CONNEXIONS

50 514 visites sur les pages du caf.fr

656 688 visites sur l'application mobile « Mon Compte »

RÉSEAUX SOCIAUX

277 abonnés X sur le compte @Caf_2a

TÉLÉDÉCLARATION

9 fois sur 10 les allocataires et partenaires ont utilisé la télédéclaration pour les principales démarches

98,1% de déclarations trimestrielles de ressources pour le Rsa

98,9% de déclarations trimestrielles de ressources pour la Prime d'activité

ESPACES POUR LES PARTENAIRES

61 partenaires ont accès à la Consultation des dossiers allocataires (CDAP)

53 partenaires ont accès au portail d'aides financières d'action sociale (AFAS)

PIÈCES REÇUES PAR LE WEB

57.73% de pièces allocataires

97.05% des demandes de prime d'activité

99.9 % de changements de situation

CAMPAGNES DÉMATÉRIALISÉES

25 068 mails délivrés

20 185 sms délivrés

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

Une prise en charge globale

Les offres séparation, veuvage, décès enfant et monoparentalité et impayé de loyer, sont déployées de manière pro-active sur l'ensemble du territoire.

Le contact et l'offre de rendez-vous et d'accompagnement sont pro-

posés à la famille par téléphone ou par courrier au plus proche de l'événement. Cette intervention qualifiée de prioritaire par la Branche Famille vise à accompagner les conséquences d'une séparation ou d'un décès pour l'en-

semble des membres du foyer.

Elle contribue à lutter contre une précarisation des situations tout en favorisant un accompagnement social sur une période de vie particulièrement déstabilisante.

SÉPARATION

59

familles ont bénéficié d'une information conseil

82

familles ont bénéficié d'un accompagnement social

FAMILLES MONOPARENTALES

20

familles ont bénéficié d'une information conseil

62

familles ont bénéficié d'un accompagnement social

DÉCÈS CONJOINT

1

rendez-vous décès du conjoint

10

familles accompagnées

DÉCÈS ENFANT

5

familles accompagnées

23 866 €

d'allocations forfaitaires en cas de décès d'un enfant

IMPAYES DE LOYER

5

allocataires ont bénéficié d'une information conseil

7

ont bénéficié d'un accompagnement social

ACCES AUX LOISIRS

40

familles ont bénéficié d'un accompagnement social

10

familles ont bénéficié d'une information conseil

FOCUS // Systématisation de l'intermédiation financière des pensions alimentaires

Depuis le 1er janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatique pour toute séparation. La Caf assure leur recouvrement

pour le compte de l'allocataire par le biais de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Les procédures de recouvrement amiables

ou forcées sont mises en œuvre ainsi que le suivi des allocataires concernés. Les usagers peuvent s'informer sur le site pension-alimentaire.caf.fr ou en appelant le 3238.

I TEMPS FORT | L'aide aux victimes de violences conjugales

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales bénéficient de l'aide d'urgence. Versée par la Caf, cette aide est un soutien financier qui permet à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. Entre 12/2023 et 12/2025, **139** demandes ont été traitées et **103 471 €** versés au titre de cette prestation. **41 605 €** d'aides ont été versés à **56** victimes de violence.

LES ENGAGEMENTS DE SERVICE

Délai de démarche des prestations légales Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues toutes catégories de prestations confondues. 6,8 jours Cible nationale COG : ≤ 15 jours Résultat de la Branche : 11,8 jours	Délai de démarche pour les bénéficiaires de minima sociaux Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues relatives à la gestion des dossiers de minima sociaux. 6,8 jours Cible nationale COG : ≤ 13 jours Résultat de la Branche : 12,4 jours	Solde de pièces restant à traiter en fin de journée Mesure la maîtrise de la charge de travail supportée par le service Prestations. Il s'agit du nombre de jours de travail nécessaires pour résorber le solde de pièces restant à traiter en fin de journée. 1,9 jours Cible nationale COG : < jours Résultat de la Branche : 4,3 jours
Indicateur de Qualité de liquidation en temps réel (IQL0) Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification immédiatement après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière. 97,8% Résultat de la Branche : 93,6 % Objectif : 92,4 %	Indicateur de qualité de liquidation à 6 mois (IQL6) Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification 6 mois après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière. 93,3% Résultat de la Branche : 96,3 % Objectif : 94,9 %	Réclamations traitées dans un délai ≤ 10 jours 96,5% Cible nationale COG : ≥ 82% Résultat de la Branche : 80,6%

Baromètre de satisfaction des allocataires de la Caf de Corse-du-Sud

Enquête réalisée en 2025 auprès d'un échantillon d'allocataires



91 % satisfaits de la qualité de service



93% satisfaits du site internet



91 % satisfaits des visites à l'accueil



96% satisfaits de l'application mobile



83 % satisfaits des délais de traitement de nos courriers



86% satisfaits des appels téléphoniques



89 % satisfaits des délais entre la demande et le paiement de la prestation



94% satisfaits de l'amabilité des agents

LES PROJETS **ET L'ORGANISATION**

LE PROJET D'ENTREPRISE

LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

LA MAÎTRISE DES RISQUES

LES ACTIVITES MUTUALISEES

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

II LE PROJET D'ENTREPRISE

La coopération renforcée avec la Caf de Haute-Corse

La coopération entre les deux Caisses de Corse inscrite dans le Cpog 2023-2027 a permis de trouver des organisations, des solutions et de créer des synergies. La taille critique de nos Caf dans

le réseau, notre situation isolée dans une seule région ainsi qu'un environnement institutionnel local particulier avec une Collectivité unique, sont les raisons qui ont conduit à accentuer cette coopération.

La force de nos organismes pour mettre en œuvre les politiques de la Branche Famille est de proposer une offre de service concertée et unifiée à l'ensemble de nos partenaires.

Une démarche commune au service des allocataires et partenaires de l'île



CHIFFRES CLÉS

51
personnes mobilisées
sur les deux caisses

25
projets envisagés

52
actions

En 2023, les Caf de Corse ont préparé leurs projets d'entreprise **#ENSEMBLEVERS2027#** en adoptant une méthode participative et innovante. Partant de trois axes stratégiques : - améliorer et optimiser la relation avec les allocataires et les partenaires ; - Se positionner comme acteur incontournable de nos territoires ; - Moderniser notre gestion interne, l'ensemble des

salariés a apporté les idées autour desquelles se sont dessinés les projets à mettre en œuvre. Des salariés volontaires ont ensuite rejoint des groupes de réflexion pour construire un projet global ambitieux et cohérent. En janvier 2024, le projet **#ENSEMBLEVERS2027#** et ses modalités de mise en œuvre ont été présentés en assemblée générale du personnel.

Par vagues successives, les cadres pilotes et les collaborateurs s'investissent dans des groupes de travail pour coconstruire les solutions et les plans d'action. Depuis 2024, les équipes ont su concilier deux exigences : - avancer sur des projets réfléchis et organisés dans la durée, - tout en s'adaptant aux imprévus, aux évolutions réglementaires ou aux besoins urgents des services.

FOCUS // Où en sommes nous ?

Le projet d'entreprise avance de manière progressive et réaliste. Il n'est ni figé et ni déconnecté du terrain. Entre 2024 et 2025, 15 projets ont été lancés (9 finalisés et 6 en cours de finalisation). 4 restent à lancer avec la méthodologie de groupe projet. Certains projets ont été inté-

grés à une stratégie plus globale, comme l'approche populationnelle et d'autres ont été abandonnés car ne correspondant plus à la stratégie de service. Plusieurs projets portent directement sur les conditions de travail : organisation des activités, ergonomie des postes, communication interne, activité de cohé-

sion. Ces chantiers ont contribué à améliorer la qualité de vie au travail et à renforcer le collectif. Ce travail collectif à mener jusqu'en 2027 contribue à redessiner, pas à pas, deux Caf modernisées, coordonnées et attentives à leurs équipes et à leurs publics en continuant à s'adapter aux évolutions à venir.

II LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

Le Plan de contrôle interne (Pci)

Le dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un plan annuel, constitue avec la démarche d'amélioration continue un socle de la maîtrise de nos activités. La diffusion du décret 2022-1283 du 30 septembre 2022 a réaffir-

mé l'importance du dispositif de contrôle interne avec une exigence de cohérence entre la stratégie de maîtrise des risques, les enjeux stratégiques poursuivis par les organismes (enjeux de gestion, de renforcement de la qualité et

de la performance) et les engagements pris dans le cadre des COG. Le contrôle interne se tourne ainsi vers plus d'efficacité et introduit la notion clé de performance et de responsabilisation.

Les activités des Caf sont exposées à des risques internes ou externes, plus ou moins critiques

Erreurs dans le calcul des prestations

Compétences insuffisantes ou inadaptées au métier

Erreurs / omissions de déclarations des allocataires ou partenaires

Fraude externe

RISQUES INTERNES

Rupture d'activité

Fraude interne

Non maîtrise de la charge

Etc...

Erreurs dans le calcul de la paye et des droits du salarié

RISQUES EXTERNES

Usagers ne recourant pas à leurs droits

Etc...

Si on maîtrise les risques, on maîtrise les activités

Contrôles métiers Supervisions

Plans de formation / perfectionnement

Plan de maîtrise de la charge

MOYENS DE MAÎTRISE DES RISQUES INTERNES

Plan de lutte contre la fraude

Plan de continuité d'activité

Etc...

Contrôles sur place

Contrôles sur pièces

Plan de lutte contre la fraude

MOYENS DE MAÎTRISE DES RISQUES EXTERNES

Rendez-vous des droits

Etc...

Contrôle interne = mise en oeuvre des moyens perçus comme les plus à même de maîtriser les risques

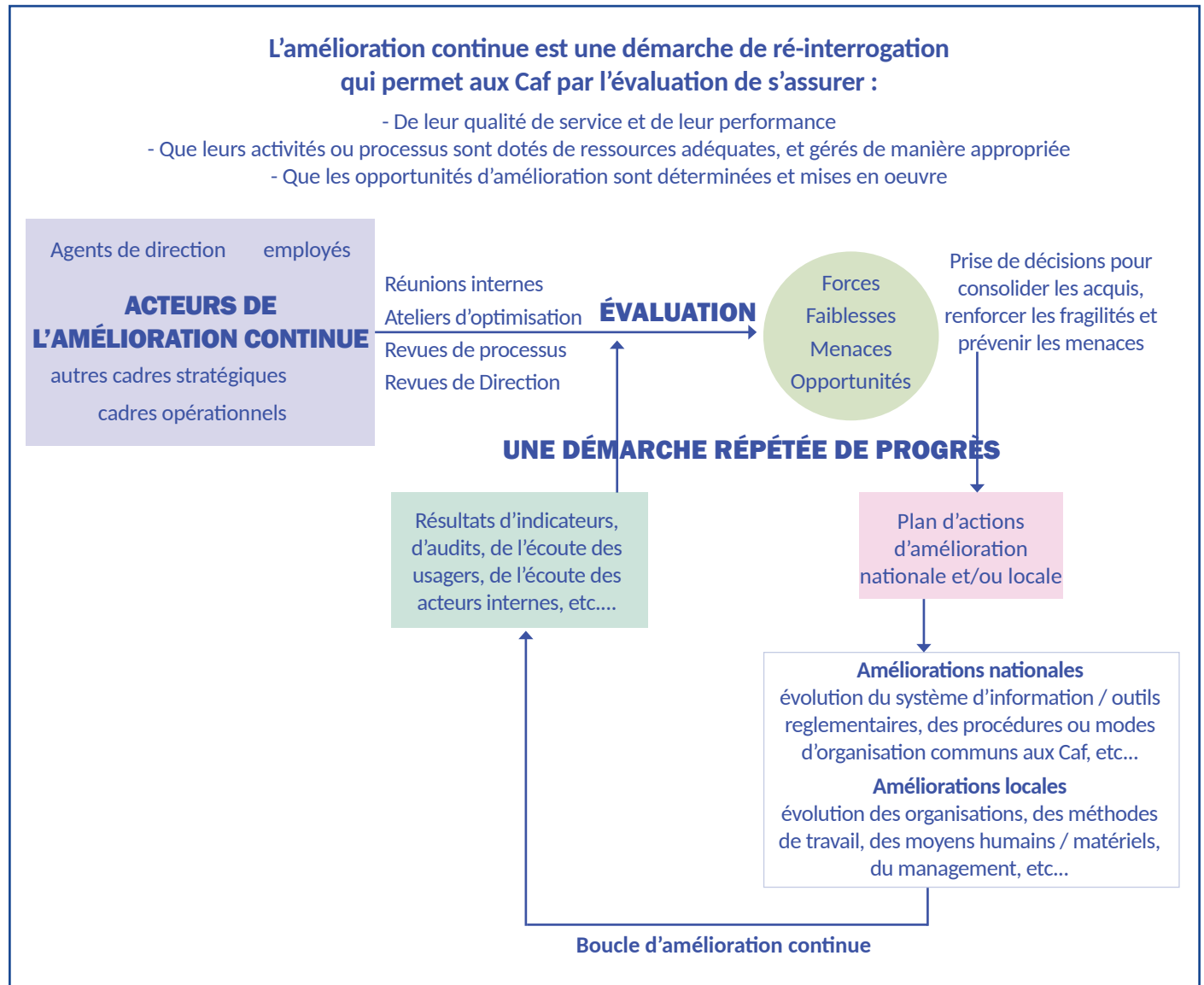


La démarche qualité intégrée (Dqi)

Elle vise à l'amélioration continue de la performance globale en tenant compte des enjeux de qualité, d'efficacité et de maîtrise des risques des processus et de leurs activités.

Les processus sont constitués par un ensemble d'activités : activités de pilotage relatives à la stratégie de l'organisme, activités métiers en lien avec la délivrance de ser-

vices aux usagers et partenaires, activités supports nécessaires au fonctionnement des organismes.



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le Plan de continuité d'activité (Pca)

C'est un ensemble de procédures associées à des solutions humaines, techniques, matérielles et organisationnelles pour faire face aux incidents ou sinistres.

L'objectif : poursuivre les activités en mode dégradé jusqu'au re-

tour à la normale en protégeant l'organisme, ses salariés et ses locataires. Depuis la crise Covid, cette activité est mutualisée avec la Caf de Haute-Corse. En 2024, le test Pca a permis d'entraîner les membres de la cellule de crise à la

remontée d'alerte et au pilotage en utilisant le nouvel outil PilPAC-PCA.

1 exercice de crise
suite à un incendie déclaré dans la salle des serveurs du siège

Le Plan particulier de mise en sûreté (Ppms)

Ce Plan est constitué :
- Des consignes données aux salariés pour déclencher les alertes internes et externes ;
- Des conduites à tenir définies par la direction et le plan Vigipirate ;

- De la définition des rôles dévolus à chacun en cas de réalisation de la menace ;
Cette activité de sûreté vise à prévenir et dissuader tout acte malveillant, et le cas échéant à

organiser notre résilience en cas d'agression ou d'attentat, en lien avec les forces de sécurité.

1 exercice intrusion a eu lieu
au siège de la Caf

La Politique de Sécurité du Système d'information (PSSI)

C'est un ensemble de mesures (techniques, organisationnelles et humaines) qui a vocation à protéger notre système d'information et ses données de tout dysfonctionnement, malveillant ou non. Elle se décline dans un cadre national, actualisé chaque an-

née en fonction des évolutions technologiques et des revues de processus annuelles réalisées dans les organismes. Chaque année les organismes sont tenus d'auditer leurs processus de gestion du système d'information sur deux domaines :

- Les habilitations d'accès
- Les mesures de sécurisation et de continuité d'activité

Ces audits sont périodiquement complétés d'un audit réalisé directement par les services de la CNAF afin d'alimenter le circuit d'amélioration continue.



II LA MAÎTRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques des prestations légales

Elle permet de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la Caf et de verser des

montants corrects de prestations aux allocataires et aux partenaires. Elle vise à limiter les risques finan-

ciers et comprend plusieurs axes : les données entrantes, le contrôle métier et le contrôle sur place.

DONNÉES ENTRANTES

La Caf s'appuie sur les déclarations des allocataires pour étudier les aides qu'elle accorde. En contrepartie, elle contrôle les informations transmises via des appels de pièces ou des contrôles sur place. La Caf procède aussi à des échanges d'informations avec des partenaires afin de sécuriser ces données (échange annuel avec la Dgfp, mensuel avec Pole emploi, transmission des loyers par les bailleurs).

12 588

allocataires contrôlés au moins une fois, soit

49,59 %

des allocataires

1 893

contrôles réalisés

1 141 143 €

d'impact financier

FOCUS // Datamining données entrantes

Il permet de profiler les dossiers à risques et de mieux sélectionner les contrôles à réaliser.

237

contrôles réalisés

538 257 €

d'impact financier

CONTRÔLE MÉTIER

Sous la responsabilité du Directeur comptable et financier, il vise à s'assurer de la bonne application de la législation en vigueur, de la présence des pièces justificatives et de l'exactitude de la saisie des informations.

4 490

contrôles réalisés

435 327 €

d'impact financier

FOCUS // Datamining métier

Ce mode de ciblage permet de sélectionner les liquidations en fonction de plusieurs critères de risques identifiés, renforçant ainsi l'efficacité du contrôle en avant paiement. L'objectif étant de détecter en amont les dossiers pouvant présenter un risque élevé d'erreur de liquidation.

1 461

contrôles réalisés

23,5 %

de taux d'erreurs détecté

194 222 €

d'impact financier

CONTRÔLE SUR PLACE

Avec un contrôleur sur place assermenté et éventuellement l'appui de contrôleurs d'autres organismes dans le cadre de dispositifs de coopération, la Caf vérifie sur place les situations pour lesquelles le contrôle sur pièce ou par les échanges d'informations entre partenaires montrent la nécessité d'un contrôle domiciliaire.

194

contrôles réalisés

925 927 €

d'impact financier (indus implantés et rappels versés)

142 968 € rappels

782 959 € indus

I TEMPS FORT | Contrôles : mesures d'élasticité

Depuis l'année 2023, le champ de la performance en contrôle des données entrantes est particulièrement suivi. En effet, le passage d'objectifs en nombre à des objectifs en montant a entraîné des conséquences, en termes d'articulation des différentes campagnes mais également en termes de masse de contrôles lancés. Pour continuer d'encourager la performance globale du dispositif, plusieurs mécanismes sont déployés comme la mesure d'élasticité déployée en 2024 qui avait pour but de remplacer la mesure d'encouragement mise en place en 2023. Ce dispositif de rattrapage global des 3 principaux objectifs relatifs aux données entrantes a été maintenue par la CNAF en 2025 afin d'en faire une cible unique à atteindre. C'est une mesure d'incitation pour les Caf qui doivent maintenir l'activité sur les contrôles. Ce dispositif n'a pas été activé en 2025 concernant la CAF de la Corse du Sud, les trois objectifs ayant été atteints.

La maîtrise des risques en action sociale

CONTRÔLE SUR PLACE

Des contrôles sur place sont réalisés chaque année sur un échantillon de structures bénéficiaires de prestations de service.

16 structures ont été contrôlées

(10 Eaje, 5 Alsh, 1 centre social)

2 498 €

d'indus générés

75 575 €

de rappels

CONTRÔLE MÉTIER

Il s'assure de la correcte application des procédures de paiement et de la réglementation pour les aides financières individuelles (Afi) et collectives (Afc). C'est un contrôle réalisé sur un échantillon de dossiers.

110

dossiers contrôlés

Les indus de prestations et le recouvrement

4 732 787 €€

**de solde à recouvrer
au 31 décembre**

(+ 21,5 % par rapport à 2024)

87,9 %

**de taux de recouvrement
des indus frauduleux
à 48 mois**

81,3 % %

**de taux de recouvrement
financier des indus à 24 mois**

6 897 492 €

**d'indus implantés
dans l'année**

(+ 18,53 % % par rapport à 2024)

Une stratégie offensive en matière de lutte contre la fraude

Dans le cadre de la coopération, le traitement de la lutte contre la fraude pour les CAF de Corse par la Caf de Corse-du-Sud. Les dossiers de suspicion de fraude font l'objet d'une instruction en commission administrative qui se prononce sur la qualification et les sanctions. Depuis avril 2022, la Collectivité de Corse donne

délégation à la Caf pour qualifier et sanctionner la fraude. En 2025, 7 commissions administratives des fraudes ont eu lieu. Le nombre de fraudes a augmenté tant en nombre qu'en montant. Ces chiffres attestent d'un ciblage sur les enjeux financiers performants grâce au datamining.

MONTANT DU PRÉJUDICE SELON LE TYPE DE FRAUDE :

44,00 % de fraudes concernant le RSA

= 350 987 €

56,00 % de fraudes concernant d'autres prestations

= 446 728 €

CHIFFRES CLÉS

80

fraudes qualifiées
(identique à 2024)

797 715 €

de préjudice financier
(- 17,3 % par rapport à 2024)

4

plaintes

Les sanctions :

12

avertissements

53

pénalités

49 719 €

de montant
(+ 10,62 % par rapport à 2024)



II LES ACTIVITES MUTUALISÉES

Un pilotage commun

Dans le cadre de la coopération avec la Caf de Corse-du-Sud, le pilotage des activités est commun aux deux caisses. Des dispositifs d'entraide sont mis en place dans tous les secteurs. En 2024, compte tenu de l'absen-

téisme intervenu dans les secteurs de la délivrance des droits des deux organismes, un plan de soutenabilité commun a été élaboré. Sa mise en oeuvre permet d'équilibrer les délais de traitement et la qualité de service en répartissant

les charges de travail de gestion des prestations et de la vérification lorsque la situation le nécessite. De manière pérenne, la Caf de Corse du sud, gère l'activité du recouvrement et de gestion de la fraude pour les deux caf de Corse.

FOCUS Jumelage de production avec la Caf du Vaucluse

Le dispositif de Jumelage de production avec la Caf de Vaucluse expérimenté en 2024 a été pérennisé. Depuis avril 2025 l'organisation est formalisée et 4 gestionnaires sont affectés au traitement des dossiers de la Caf du Vaucluse.



I TEMPS FORT I Jumelage avec la Caf du Val de Marne

Une deuxième expérimentation, de plus grande envergure, est menée entre les Caf de Corse et la Caf du Val de Marne depuis octobre 2025. 15 recrutements répartis entre Corse du sud et Haute Corse ont été effectués. Ces futurs conseillers ont débuté un plan de formation outillé par la Caf du Val de Marne.



LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Le Conseil d'administration (CA)

Mission : Définir la politique de la Caf conformément aux orientations nationales.

Composition : 20 membres titulaires (14 suppléants) : 7 représentants des assurés sociaux, 3 représentants des employeurs et 2 travailleurs indépendants, 4 représentants des associations familiales, 4 représentants des personnes qualifiées. Font également partie du CA : 3 représentants du personnel avec une voix consultative.

Compétences : Voter les budgets, contrôler l'application de la législation et des réglementations par l'équipe de direction, définir la politique et les orientations de l'action sociale de la Caisse.



Les membres du Conseil d'administration
(Elections du 30 mars 2022)



RENAUD MAZIN
Président (CFTC)
depuis le 30 mars 2022

JEAN GIRAUD
1^{er} Vice-Président

CYRIL PACOUT
2^{ème} Vice-Président

ANNIE L'HOPITALIER
3^{ème} Vice-Présidente

4
réunions du CA

ORGANISATIONS DESIGNATRICES			MEMBRES
Représentants des ASSURES SOCIAUX	CFDT	Titulaires	Jean GIRAUD / Laetitia PELLEGRIN
		Suppléants	Jacques CASTELLI/ Jean-Marc LUCIANI
	CGT	Titulaires	Christian ALIA / Annie GIRAUD
		Suppléants	Yann DELSAUX MAURIZI/ Elisabeth ROUX
CGT-FO	Titulaires	Stephane IDDA / Sylvie MICHELACCI	
	Suppléants	Julien OLIVESI / André MAGESCAS	
CFTC	Titulaire	Renaud MAZIN	
	Suppléant	Non désigné	
Représentants des EMPLOYEURS	MEDEF	Titulaires	Aurélie GROSSO RIGAUT / Annie L'HOPITALIER
		Suppléants	Alain VARESI / Christophe MANICCIA
	CPME	Titulaires	Vacant / Non désigné
		Suppléants	Vacant / Non désigné
U2P	Titulaire	André ABBO	
	Suppléant	Patricia MARCAGGI	
Représentants des TRAVAIL- LEURS INDE- PENDANTS	U2P	Titulaire	Corinne LOPEZ
		Suppléant	Marie-France SALICETTI
	FNAE	Titulaire	Ange MEI
Représentants des ASSO- CIATIONS FAMILIALES	UNAF/ UDAF	Titulaires	Rinaldo SPANO / Eric POGGI Anne Laure FERANDINI/Marie-Dominique BIANCA
		Suppléants	Mylène JACQUET / Laetitia CUCCHI Brigitte ROSTANG / Vanessa NABEIRON
PERSONNES QUALIFIEES			Michèle MANCINI / Dominique FICHOU/ Florence BILLARD / Pierre QUASTANA
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		Titulaires	Collège cadres : Angelica ALASTA Collège employés : Valérie SECCHI Fabien FEDERICI
		Suppléants	Collège cadres : Corinne DURAND Collège employés : Sylvie GAUGRY / Maurice FOURNIER-POL

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les commissions règlementaires		
COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA)	MEMBRES	
Elle reçoit et traite les demandes de remises de dettes et contestations formulées par les allocataires concernant les décisions prises par l'organisme en matière de prestations légales. 5 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Annie GIRAUD / Jean GIRAUD Aurélie GROSSO RIGAUT / Annie l'HOPITALIER / Michèle MANCINI
	Suppléants	Yann DELSEAUX MAURIZI / Stephane IDDA / Ange MEI / Dominique FICHO
COMMISSION DES PENALITES	MEMBRES	
Elle est saisie suite à la décision du Directeur d'appliquer une pénalité, seulement si la personne en cause conteste l'application de cette pénalité. 3 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Annie GIRAUD / Jean GIRAUD Aurélie GROSSO RIGAUT / Annie l'HOPITALIER / Michèle MANCINI
	Suppléants	Yann DELSEAUX MAURIZI / Stephane IDDA / Ange MEI / Dominique FICHO
COMMISSION DES MARCHES	MEMBRES	
Dans le cadre des procédures de passation des marchés, le CA a désigné une commission des marchés conformément à l'Art. 3 de l'arrêté du 16 juin 2008. 4 réunion a eu lieu.	Titulaires	Yann DELSEAUX MAURIZI / Sylvie MICHELACCI Jean GIRAUD / Renaud MAZIN / Ange MEI / Rinaldo SPANO
	Suppléants	Annie GIRAUD / Stephane IDDA / Aurélie GROSSO RIGAUT / Bertrand DIPERI / Pierre QUASTANA

Les commissions statutaires		
COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS)		
Elle définit et met en œuvre les orientations locales de la politique d'action sociale de l'organisme. Elle prend les décisions d'agrément, de conventionnement et d'attribution de subventions et de prêts aux associations et aux collectivités locales sur les champs d'intervention de la Caf. 5 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Annie GIRAUD / Jean GIRAUD / Annie l'HOPITALIER / Michèle MANCINI / Rinaldo SPANO / Marie-Dominique BIANCAMARIA
	Suppléants	Yann DELSEAUX MAURIZI / Jacques CASTELLI / Florence BILLARD / Mylène JACQUET

Les représentations extérieures du Conseil d'administration		
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Titulaire	Marie-Dominique BIANCAMARIA
ADIL	Titulaire	Renaud MAZIN
COMMISSION DES DROITS DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES	Titulaire	Jacques CASTELLI
	Suppléant	Dominique FICHO
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT	Titulaire	Ange MEI
	Suppléant	Nathalie CACCIAGUERA (Caf 2B)
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Titulaire	Stephane IDDA
CONFERENCE REGIONALE A LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE CORSE	Titulaire	Rinaldo SPANO
	Suppléant	Thierry CAMBON (Caf 2B)
FICAF	Titulaires	Renaud MAZIN / Ange MEI / Jean GIRAUD
	Suppléant	Florence BILLARD
ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE DE LA COMMUNE DE PIETROSELLE	Titulaire	Renaud MAZIN
	Suppléants	Chistian ALIA / Rinaldo SPANO

L'équipe de Direction commune 2A 2B



Dominique MARINETTI
Directeur



Alexandra PASSONI
Directrice Comptable
et Financière



Marie-Pascale SIMONI
Directrice adjointe Corse-du-Sud



Karine DEWEVRE
Directrice adjointe Haute-Corse
Mobilité depuis décembre 2025



Eric VERRIER
Sous Directeur Corse-du-Sud
Congés avant retraite depuis juillet 2025

La comitologie

Le pilotage de l'organisme se base sur une comitologie qui est définie et formalisée. Dans le cadre du projet de coopération, certaines instances sont tenues en commun avec la Caisse de Haute-Corse. L'organisation de cette comitologie s'intègre dans la Trans-formation numérique interne (Tni) à travers la création d'une Teams pour chaque instance.

COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : visio
Composition : Agents direction + Pilotes DQI et Attachées direction

COMITÉ DE COORDINATION (COCOR)

Périodicité : trimestrielle + format flash mensuel
Modalités : visio ou présentiel
Composition : Codir + Managers strat

COMITÉS DE SUIVI DES PROCESSUS (CSP)

5 CSP : production, action sociale, supports, informatique, recouvrement
Périodicité : mensuelle
Modalités : visio
Composition : ADD + pilotes + managers stratégiques + managers

RÉUNIONS DE SERVICE

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : Visio / présentiel

Les instances représentatives du personnel

Le Comité social économique (CSE)

Instance unique de dialogue social, le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise à l'organisation du travail, à la formation profession-

nelle et aux techniques de production. Il assure également des missions de veille sur la santé et la sécurité au travail. Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'organisme. Les élections des représentants du personnel au CSE se sont déroulées le 16 février 2023 afin d'élire 4 représentants du personnel pour les quatre années à venir : 3 pour le collège des employés (3 suppléants), et 1 pour le collège des cadres (1 suppléant).

10 RÉUNIONS EN 2025
(dont 1 exceptionnelle)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE DES CADRES	Christophe RAFFINI (secrétaire)	Vanina DEFENDINI
COLLEGE DES EMPLOYES	Fabien FEDERICI (trésorier) Mélanie DEIANA Sylvie GAUGRY	Roxanne LECHAT Alexandre GOGÉON Maryline BRIOSCHI

Les représentants des organisations syndicales

CGT

Vanina DEFENDINI

STC

Barbara SORBA-RICCI

Les collaborateurs

Les Ressources humaines

EFFECTIF ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

64
collaborateurs en CDI
dont 48 femmes et 16 hommes

6
recrutements CDI

1
départs

59
mois de CDD

FORMATION PROFESSIONNELLE

32
formations effectuées
(33 en 2024)

64
agents ont suivi
au moins une formation

32 778 €
de dépenses
(+28 % par rapport à 2024)

MESURES SALARIALES

84%
des agents ont bénéficié
d'une mesure salariale, dont
49%
ont bénéficié de mesures indivi-
duelles
(points de compétences et parcours)

43 838 €
de rachat de RTT
pour 24 agents bénéficiaires
(176 jours rachetés)

NOUVELLE CLASSIFICATION

Tous les agents ont bénéficié de l'attribution de 3
points supplémentaires

23,73% des agents on obtenu
une revalorisation supérieure

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

29
agents en situation
de télétravail
(1 à 3 jours par semaine dans le
cadre du protocole télétravail signé
par les organisations syndicales)

STAGE

1 stagiaire de BUT GEA au
cabinet de direction
Préparation d'un évènement internet
et des 80 ans de la sécurité social.

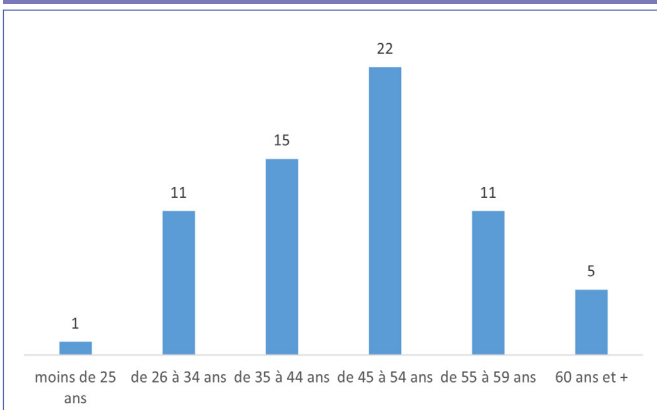
1 stagiaire en prepa
EN3S
à l'Action Sociale

TEMPS FORT | Nouvelle classification

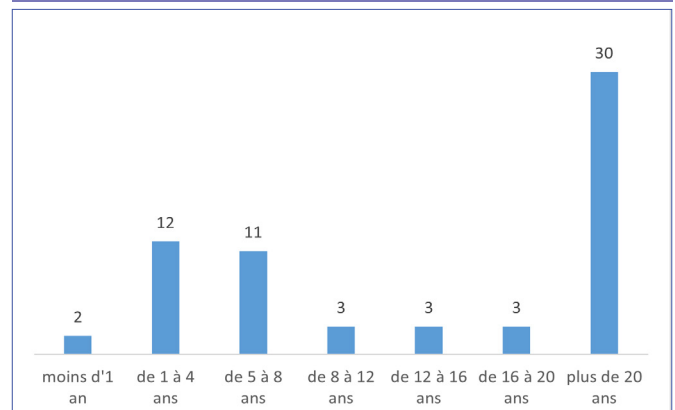
Le protocole d'accord Uccans du 22 novembre 2024 entré en appli-
cation en mars 2025 a entraîné :
- La revalorisation de l'ensemble
des coefficients de base des em-
plois de la grille de classification.
- L'augmentation minimum de 3

point pour l'ensemble des emplois
En lien avec la nouvelle clas-
sification les travaux sur la re-
fonte des référentiels em-
plois ont été engagés en 2025.

Répartition des effectifs par tranche d'âge

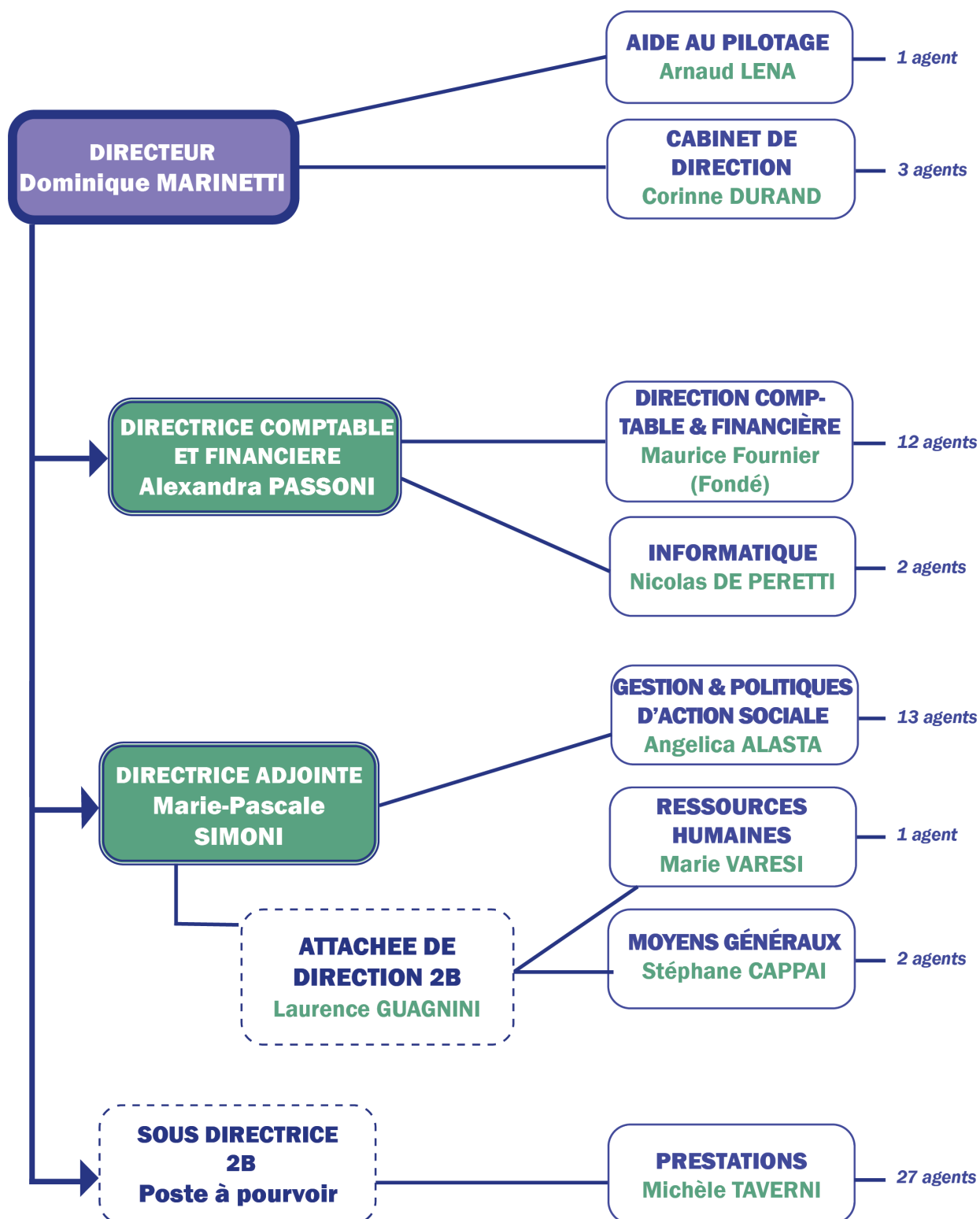


Répartition des effectifs par ancienneté



ORGANIGRAMME DE LA CAF DE CORSE DU SUD // 31 DECEMBRE 2025

EFFECTIF TOTAL : 64 AGENTS



La Responsabilité sociétale des organisations (Rso) et le développement durable

La RSO se définit comme la contribution des organisations aux enjeux du développement durable. C'est une manière d'établir une connexion entre la stratégie d'un organisme public et les

grands enjeux qui l'entourent. Cette démarche prend en compte les questions économiques, sociales et environnementales dans ses missions, sa gouvernance, son fonctionnement et

les relations avec ses parties prenantes pour adopter les meilleures pratiques. Elle contribue ainsi au progrès social et à la protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

1 véhicule à zéro émission carbone

Rationalisation de l'éditique

Circuit collecte pour recyclage du papier

Equipements électriques basse consommation avec détecteur de présence

Dans le cadre de « Corsica Opex » :

Signature d'un contrat de collecte avec une entreprise eco responsable qui réalise ses trajets à vélo électrique

Participation à divers évènements :

- Collecte alimentaire et produits de soin : centre hébergement de la Falep
- Roadshow de l'Assurance maladie à Ajaccio à la rencontre des 16-25 ans
- Course solidaire de Vignette

Mise en place de groupes de travail collaboratifs dans le cadre du Projet d'entreprise

Temps de convivialité interne :

- Cérémonie des vœux et galette des rois
- Halloween : distribution bonbons
- Challenge pull / et décorations de Noël

FOCUS // La stratégie IA

la branche Famille a défini une doctrine et des orientations précises afin d'accompagner l'intégration de l'IA générative dans le réseau des Caf. Cette doctrine, diffusée via l'IT 2025-148, du 10/07/2025 et l'IT 2025-182 du 2/10/2025 repose sur trois principes structurants : Un usage aligné sur la mission de service public, Un cadre de référence éthique et opérationnel, Une

orientation technologique souveraine. La stratégie va s'appuyer sur le réseau TNI et les référents IA désignés dans chaque CAF. Les référents IA sont à la fois les ambassadeurs des outils, solutions techniques et expérimentations du réseau en la matière, et les garants des principes défendus par la branche tels que la primauté humaine, la transparence, etc...Il va suivre et évaluer le dé-

ploiement des directives, identifier et remonter les cas d'usage et accompagner les agents dans l'appropriation de cette technologie sur le long terme. Dans notre caf les salariés ont été sensibilisés à l'usage de l'IA à travers une session de formation en ligne et l'animation de l'expo IA.



**TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE INTERNE**
La TNI s'enrichit de l'IA GEN

I TEMPS FORT I L'exposition IA de la branche famille

Cette exposition composée de 27 panneaux a été installée le 29 09 2025 dans les services. Les salariés pouvaient suivre le parcours constitué d'informations et d'exercices et capitaliser les connaissances pour participer aux défis organisés lors de l'assemblée générale du 3 octobre.



La communication

CAFCOM : Le portail interne des allocations familiales

Le portail CAFCOM, l'intranet de l'organisme, a été déployé en janvier 2022 dans le cadre du projet de Transformation numérique interne (TNI). Conçu autour des outils collaboratifs Office 365, il est devenu la porte d'entrée unique vers l'environnement de travail des collaborateurs avec un accès plus rapide vers l'ensemble des informations, applications et favoris. Visuel CAF

Ouvert à tous les services, il favorise la connaissance interne de tous les processus de manière transversale. Il est également le lieu de diffusion des différentes communications. En 2024, la rubrique « Actualités des services » a été créée pour partager les événements marquants dans chaque secteur d'activité.

CHIFFRES CLÉS

47

infos Direct'

35

infos Rh

1

infos Sécurité système d'information (SSI)

8

actualités des services

FOCUS // Les 80 ans de la Sécurité sociale : mobilisation des organismes de Corse



Sous l'impulsion de l'EN3S coordonnateur national, CAF, CPAM, URSSAF, CARSAT et MSA ont élaboré et déployé un programme d'actions sur plusieurs mois : participation aux salons des maires, interventions dans les médias locaux, intégration de la thématique anniversaire dans des actions itinérantes telles que le « Road Show » des CPAM, ou encore opérations d'information de proximité comme le Trinighellu. Par ailleurs, des initiatives originales ont contribué à donner une dimension concrète et symbolique à cet anniversaire, à l'image de l'opé-

ration « Né un 4 octobre », permettant de rencontrer les familles accueillant un enfant durant ce mois emblématique et de valoriser le rôle de la Sécurité sociale dès les premiers moments de vie. Le programme s'est également enrichi de temps d'échange, au cours des conférences animées par Benjamin Ferras, inspecteur général des affaires sociales, à Bastia et Ajaccio. Grâce à l'implication des équipes et à la synergie entre organismes, ces actions ont bénéficié d'une couverture médiatique significative et ont contribué à renforcer la visibilité d'une institution essentielle, encore parfois méconnue.

I TEMPS FORT | Assemblée générale du personnel : « La Caf à travers le temps »

Le 3 octobre, l'assemblée générale sur le thème « La Caf à travers le temps », a fait écho aux 80 ans de la Sécurité sociale. Une journée pour revisiter la grande histoire de la Sécurité sociale et de la branche Famille, à travers l'intervention de Frédéric MARINACCE et illustrer l'évolution du contexte local, des organisations de travail et des outils en puisant dans la mémoire collective et dans les archives de la CAF.

De véritables « trésors » ont été mis en lumière, ravivant les souvenirs des plus anciens et offrant aux plus jeunes des repères pour situer leur engagement professionnel dans une fresque historique. Les témoignages de retraités ont apporté un éclairage vivant et incarné sur les transformations des métiers. La journée s'est également tournée vers l'avenir, avec des animations et challenges collectifs autour de l'exposition consacrée à l'intelligence artificielle générative, conçue par la CNAF. En articulant passé, présent et futur, cette édition 2025 a pleinement illustré la capacité de la Caf à valoriser son héritage tout en se projetant dans les évolutions à venir.





RAPPORT ACTIVITÉ 2025

CAF CORSE-DU-SUD

19 Avenue Impératrice Eugénie, 20 000 AJACCIO

Réalisation Cabinet de Direction des CAF de Corse

Suivez l'actualité de la Caf de Corse-Du-Sud
sur Twitter : @Caf_2a